

Date de dépôt : 31 août 2009

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs et les
sans-emploi SVP merci !**

Rapport de majorité de M. René Stalder (page 1)

Rapport de minorité de M. Alain Etienne (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. René Stalder

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné cette pétition lors de ses séances des 23 février et 2 mars 2009 sous la présidence de M. Roger Golay. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de M. Dominique Degoumois, pétitionnaire

M. Degoumois présente sa pétition et rappelle que la précarisation augmente tout comme le chômage. Il pense que les gens n'auront bientôt plus honte de se trouver au chômage et il remarque que le peuple commence à être en colère contre le gouvernement qui ne réagit pas rapidement. Il rappelle encore que la crise de 1929 avait entraîné la création de jardins familiaux. Il précise à cet égard que les légumes sont très importants dans l'alimentation. Il déclare par ailleurs avoir constaté que les Suisses dans le besoin n'osaient pas se rendre à l'Armée du salut pour y manger.

Une commissaire (S) demande s'il connaît l'expérience du parc des Cromptes. M. Degoumois acquiesce. Il déclare alors que la pauvreté est

endémique à Genève et il imagine qu'il pourrait être très intéressant d'étudier l'alimentation des personnes au chômage. Il ajoute voir une urgence dans ce problème. Le président se demande s'il existe une demande pour ces jardins familiaux. Il ajoute que la surface serait énorme si 2000 personnes sollicitaient un jardin. M. Degoumois répond qu'il faut évidemment disposer ces jardins dans l'ensemble du canton. Il évoque ensuite le Chenelet à Paris qui est un jardin collectif destiné aux clochards.

Un commissaire (UDC) demande quelle serait la surface nécessaire. M. Degoumois imagine que 160 m² à 200 m² sont suffisants. Un commissaire (R) déclare qu'il pense qu'un chômeur en fin de droit pourrait cultiver un lopin de terre afin de s'en nourrir. M. Degoumois acquiesce. Il ajoute que ce serait également une activité pour ces personnes. Il précise en outre que 200 m² représentent la surface nécessaire pour une famille de quatre personnes. Un commissaire (R) remarque qu'il faut encore acheter des outils et savoir les utiliser. M. Degoumois répond que cet apprentissage peut aller très vite. Il ajoute que cette activité représente également une resocialisation. Il déclare encore ne pas inventer ce concept qui se pratique en Angleterre.

Un commissaire (S) remarque que la pétition aborde également les problèmes de logements et l'idée d'utiliser des containers. M. Degoumois acquiesce. Il explique que c'est un projet qui a pris forme en Hollande pour des étudiants. Il déclare que ces containers sont isolés et qu'un système de planches définit l'espace intérieur. Il ajoute que des portes de part et d'autre ferment l'espace et que des fenêtres peuvent être également découpées dans les parois. Il mentionne encore qu'un espace de qualité n'est pas forcément très grand mais qu'il doit être efficace. Il remarque qu'un grand nombre de personnes sont prêtes à vivre dans un container. Il rappelle ensuite que les personnes dans la précarité accumulent les dettes, ce qui entraîne inévitablement leur mise aux poursuites.

Un commissaire (L) déclare que le taux d'occupation d'un jardin est assez restreint. Il se demande quelles autres activités ces personnes pourraient faire en-dehors de la belle saison. Il rappelle par ailleurs que les proportions ont changé depuis les années 1930 et que le budget actuel d'un ménage pour la nourriture représente les 10% de son revenu. M. Degoumois répond que son père gagnait 1000 F dans les années 1960 et qu'il n'a jamais entendu sa mère se plaindre des impôts ou des assurances. Il pense, cela étant, que les légumes sont chers et il remarque qu'il serait intéressant d'entendre l'Hospice général sur cette problématique. Il pense en fin de compte que les bonnes idées existent mais qu'il faut encore les mettre en pratique. Ce même commissaire ne se déclare pas opposé aux jardins familiaux. Il pense toutefois qu'un travail d'intérêt public et général dans l'agriculture pourrait également

constituer une solution. M. Degoumois rappelle alors qu'il y a déjà de nombreuses personnes qui attendent d'obtenir un jardin familial.

Une commissaire (L) déclare alors que les idées de cette pétition sont sympathiques et idéalistes. Elle se demande si les bénéficiaires actuels de jardins familiaux paient une location. M. Degoumois acquiesce. Cette même commissaire demande si des associations existent dans le domaine. M. Degoumois acquiesce. Cette commissaire pense qu'il faudrait également s'adresser à ces entités. M. Degoumois pense qu'il faut en effet soutenir ces associations. Elle se demande toutefois comment faire pour dégager des surfaces. M. Degoumois déclare ne pas être urbaniste. Il pense cependant qu'en cas de besoin, des solutions pourraient être trouvées. Elle remarque que tenir un jardin constitue un effort considérable. M. Degoumois répond que c'est une activité bénéfique pour des chômeurs de longue durée. Elle pense qu'une disposition de cette sorte serait très limitée. M. Degoumois rappelle encore que les chômeurs âgés de 35 ans sont, semble-t-il, trop vieux pour retrouver du travail.

Un commissaire (L) intervient et déclare apprécier le pragmatisme de M. Degoumois. Il pense en l'occurrence qu'il y a un réel problème, mais il suppose qu'il conviendrait en premier lieu d'analyser la question. Il ajoute que les règlements et les lourdeurs administratives sont en outre importants. Il déclare encore que l'on préfère finalement que les gens dorment sous la gare plutôt que dans des containers et il termine en signalant que tenir un jardin n'est pas quelque chose de compliqué mais que le travail est difficile. M. Degoumois pense que bientôt ce seront les ventres des gens qui parleront.

Un commissaire (S) demande alors s'il connaît l'expérience des plantages au pied des immeubles dans le quartier des Ouches. M. Degoumois répond qu'il s'agit d'espaces très pollués. Il rappelle que la plaine de Plainpalais était cultivée pendant la guerre mais qu'il n'y avait alors pas autant de voitures.

Un commissaire (UDC) déclare, quant à lui, être convaincu des effets bénéfiques du travail manuel, notamment lorsque l'on est au chômage. Il remarque cependant que 200 m² par personne, pour 2000 personnes, représentent 200 hectares. Il se demande où trouver une pareille superficie. M. Degoumois pense qu'il y a des solutions. Il rappelle alors que le social à Genève pourrait être plus simple et moins vieillot. Il répète que la crise est importante et qu'elle ne sera pas de courte durée.

Discussion de la commission

Un commissaire (UDC) déclare alors que cette pétition est touchante mais il remarque que la demande est impossible au vu de l'étroitesse du territoire et des règlements.

Un commissaire (PDC) déclare que cette pétition est un cri du cœur. Il rappelle ensuite que les jardins familiaux fonctionnent selon des principes psychorigides et que les personnes intéressées doivent déboursier une somme de 15 000 F comme caution. Il signale alors revenir des Etats-Unis le jour même et il déclare que l'Europe n'a pas encore vu la crise actuelle et il pense que les problèmes à affronter seront nombreux. Il termine en déclarant ne pas savoir quoi faire de cette pétition.

Un commissaire (R) déclare que la commission ne peut rien faire de cette pétition et il ne croit pas qu'il faille donner de faux espoirs. Il propose donc de classer cette pétition.

Un commissaire (L) déclare alors que cette pétition est idyllique. Il remarque toutefois qu'il est nécessaire d'équiper un terrain avant d'en faire un jardin familial. Il ajoute que selon la loi, les agriculteurs ne peuvent pas céder du terrain pour créer des jardins familiaux. Il pense que l'idée qui est proposée est vieille de cinquante ans. Il ajoute partager l'avis du commissaire radical.

Un commissaire (S) trouve au contraire cette pétition très intéressante puisqu'elle aborde la gestion du chômage dans le canton et l'aménagement du territoire. Il rappelle en l'occurrence que les jardins familiaux intègrent la politique d'aménagement du territoire et il pense qu'il serait bon d'entendre le Conseil d'Etat sur la question. Il ajoute qu'une motion avait été déposée au Conseil d'Etat sur les plantages et il se demande si des réponses ont été données. Il mentionne par ailleurs que le principe des containers est également très intéressant. Il pense qu'il faudrait demander au Conseil d'Etat ce qu'il en est de l'OCE. Il termine en mentionnant être en faveur d'un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire (Ve) déclare que 60 000 chômeurs qui ne mangent pas durant 24 h représenteraient un véritable problème. Elle pense qu'il faut anticiper les choses afin de pouvoir réagir d'ici deux ou trois ans. Elle ajoute qu'il ne faut pas montrer que le parlement reste insensible.

Un commissaire (L) rappelle alors que 5% des surfaces sont en jachère. Il signale ensuite que l'on peut manger de la qualité pour quelque 9 euros. Il pense qu'il faut réapprendre à manger correctement. Il ajoute que si une personne ne travaille pas, elle a le temps de faire correctement à manger. Il pense en outre qu'il faut se poser les questions dès à présent.

Une commissaire (L) se déclare étonnée d'entendre que les agriculteurs ne peuvent pas céder du terrain pour créer des jardins familiaux. Un commissaire (L) répond que c'est une loi fédérale. Un commissaire (R) signale qu'il serait également possible de rédiger une motion plus technique en s'inspirant de cette pétition.

Un commissaire (PDC) remarque que cette pétition doit être envoyée au Conseil d'Etat. Il pense en effet que ce genre de petits signaux doit lui parvenir. Un commissaire (R) répond que cette pétition est peu sérieuse. Un commissaire (PDC) ne le pense pas. Un commissaire (UDC) pense qu'il faut indiquer au Conseil d'Etat ce type d'inquiétude qui agite la population. Il ne croit pas qu'il soit envisageable de classer cette pétition.

Le président remarque que cette pétition engendre une certaine réflexion. Il rappelle que l'Etat possède encore des terrains et que des expériences comme celle des fraises que les gens pouvaient aller cueillir derrière l'aéroport étaient intéressantes. Il mentionne en outre que les communes également maîtrisent des terrains, lesquels ne produisent rien. Il pense que c'est en l'occurrence regrettable et qu'il conviendrait de s'interroger sur les disponibilités du territoire avant de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire (S) remarque qu'en arrière-fond de cette pétition se dessinent les questions de la malnutrition et de l'alimentation de proximité. Elle pense qu'il serait peut-être judicieux d'entendre également l'association faîtière des jardins familiaux. Un commissaire (PDC) acquiesce. Il se demande encore si l'audition de la commune de Thônex qui a loué des jardins familiaux ne serait pas intéressante. Une commissaire (Ve) se déclare en faveur de toutes ces auditions mais elle pense qu'il faut surtout entendre le département. Le président remarque que des synergies avec les agriculteurs pourraient même être envisageables.

Un commissaire (L) intervient et explique qu'il existe des viticulteurs qui louent des terrains à des agriculteurs afin de les laisser incultes. Il ajoute que c'est une aberration qui découle de la loi fédérale et il pense qu'il faudrait modifier la législation de la Confédération pour avoir une politique cohérente. Le président se demande pourquoi ne pas entendre des associations comme les Restos du Cœur. Il déclare alors qu'il convient de rester prudent et d'anticiper.

Un commissaire (UDC) suggère encore d'entendre le service de l'agriculture. Le président en prend note. Il remarque alors que l'ensemble de la commission est d'accord de procéder à ces auditions. Un commissaire (L) intervient et mentionne qu'il serait aussi possible de demander à Thônex si elle est bien propriétaire des jardins familiaux d'Ambilly.

Audition de M. Jean-Pierre Viani, directeur général, Direction générale de l'agriculture

M. Viani déclare ne pas comprendre très exactement la problématique agricole soulevée par cette pétition, raison pour laquelle il s'est fait accompagner de M. Trottet qui connaît bien le sujet. Il remarque qu'il est question de jardins familiaux light sans infrastructures mais il rappelle que ces dernières sont nécessaires. Il précise qu'un système d'irrigation, des sanitaires, du compostage, etc., sont une nécessité et il pense que cette pétition est donc irréaliste. Il remarque en outre qu'un potager est un hobby coûteux. Il ajoute qu'il y a également un aspect pratique et il imagine mal des chômeurs urbains se déplacer tous les jours dans la campagne pour aller cultiver des potagers. Il rappelle en outre que le territoire est exigu et qu'il convient de respecter des terrains agricoles. Il mentionne en l'occurrence que la Confédération impose aux cantons des quotas pour les terrains d'assolement qui seront encore plus protégés à l'avenir.

M. Trottet mentionne que l'objectif est de maintenir les 2000 jardins familiaux officiels qui existent, le souci étant de pouvoir assurer cette offre tout en tenant compte des projets d'aménagement. Il signale en l'occurrence que les 250 jardins familiaux de la Chapelle-les-Sciers vont disparaître et qu'il sera nécessaire de les replacer ailleurs. Il remarque qu'une étude a été menée en 2006 afin de trouver de nouveaux sites mais il précise que les communes et les propriétaires contestent les lieux définis. Il déclare qu'il sera donc difficile de reloger les jardins familiaux actuels et qu'il semble dès lors irréaliste d'en créer de nouveaux. Il rappelle en outre que créer des jardins familiaux nécessite de réaliser un déclassement. Il rappelle également qu'il y a une incompatibilité entre créer un jardin familial et maintenir une surface d'assolement.

M. Viani signale ensuite que le canton a utilisé des chômeurs dans les vignes de l'Etat, une expérience qui s'est bien déroulée. Il mentionne ensuite que la Hollande a un système permettant à quiconque de travailler quelques heures par jour dans des exploitations agricoles.

Un commissaire (UDC) remarque que ces 2000 jardins représentent environ 40 hectares. Il demande toutefois quel est l'impact total compte tenu des infrastructures. M. Trottet répond qu'un jardin mesure environ 250 m² dont le 50% est dévolu à la culture. Il précise que le reste est dédié aux infrastructures. Il ajoute qu'au total, ce sont 50 hectares affectés aux jardins familiaux.

Un commissaire (L) demande combien de personnes nourrit la personne qui s'occupe de l'un de ces jardins et combien un maraîcher nourrirait de

personne avec la même superficie. M. Viani ne peut pas répondre à cette question tout de suite. Il doute toutefois que l'exploitation d'un jardin familial soit très rentable.

Une commissaire (S) remarque que les jardins familiaux sont individuels mais elle mentionne qu'il existe des coopératives comme les Jardins de Cocagne dont la surface est très grande. Elle pense qu'il y aurait peut-être une piste à suivre dans ce sens et elle se demande quel est le bilan au niveau du canton. M. Viani répond que les Jardins de Cocagne relèvent d'une entreprise privée. Il ajoute qu'il s'agit d'une structure très intéressante mais que ce sont des privés qui se sont lancés dans cette idée avec des agriculteurs qui encadrent les gens. Il rappelle que les personnes aiment généralement surtout avoir un cabanon, un barbecue et quelques fleurs. Il déclare ensuite constater relativement souvent que les légumes qui ne sont pas calibrés restent sur le sol.

Un commissaire (S) demande s'il y a des discussions avec le département de M. Longchamp afin de mettre en place des expériences du type vignoble de l'Etat. M. Viani répond par la négative. Il rappelle en l'occurrence que l'Etat n'exploite qu'un seul domaine viticole et que les contacts entre son service et le département de M. Longchamp ne se font qu'à cet égard.

Un commissaire (UDC) se demande si des analyses sont faites sur les produits issus des jardins familiaux. M. Viani répond que des analyses ont été faites il y a une dizaine d'années. Il ajoute que les résultats étaient catastrophiques pour le sol puisque le principe le plus fréquent demeure « *plus il y a d'engrais, mieux c'est* ». M. Trottet remarque que cette crainte porte surtout sur les jardins familiaux qui n'appartiennent pas à la fédération puisque celle-ci assure un encadrement. M. Viani mentionne qu'il faut effectivement une formation minimum et un encadrement.

Un commissaire (L) intervient et déclare que la moitié des personnes inscrites ne viennent pas dans ces structures collectives ou du moins ne viennent pas plus de deux fois. Il pense qu'il y a également une question de motivation à prendre en compte.

Un commissaire (S) demande s'il arrive que des zones de plantages soient prévues dans les PLQ. Il rappelle qu'une motion avait été envoyée au Conseil d'Etat à ce propos mais il ne se souvient plus si ce dernier a donné une réponse. M. Trottet répond que le département est acquis à l'idée d'intégrer des plantages dans les quartiers. Il ajoute que ce sujet apparaît dans le plan directeur, bien que rien ne se soit encore fait dans le canton. Il ajoute qu'il n'y a que quelques projets expérimentaux comme dans le quartier des Ouches qui ont vu le jour. Il signale ensuite qu'un jardin familial coûte 20 000 F pour

son installation et il pense que c'est un coût lourd pour la collectivité. Il précise que le cabanon est à charge du locataire et qu'il coûte environ 10 000 F.

Audition de M. Philippe Guex, secrétaire général, commune de Thônex

M. Guex déclare que les jardins familiaux de sa commune se trouvent sur les communaux d'Ambilly et n'existent qu'à titre précaire. Il ajoute qu'il semblerait que sa commune soit la seule à avoir des jardins familiaux en propre. Il précise qu'ils sont destinés en priorité aux communiers de Thônex. Il rappelle qu'il est question de 65 jardins familiaux de 150 m². Il mentionne que l'idée est de les attribuer à des familles vivant dans des immeubles et qu'aucun critère économique n'est pris en compte. Il termine en déclarant qu'il y a maintenant une liste d'attente de 25 personnes.

Un commissaire (L) demande quel est le montant de la location. M. Guex répond qu'elle s'élève à 1 F le m² plus l'eau. Un commissaire (R) demande si ces jardins ont pour but de faire découvrir aux enfants les fleurs qui poussent ou s'il est vraiment question de faire pousser des légumes. M. Guex répond que c'est d'une part pour offrir un poumon vert aux personnes qui ne vivent que dans un contexte urbain, et d'autre part pour permettre aux passionnés de cultiver la terre. Il ajoute que l'ambiance dans ces jardins est très bonne, bien que les cabanons soient interdits.

Un commissaire (S) demande s'il y a d'autres possibilités ailleurs pour installer des jardins familiaux. M. Guex acquiesce en mentionnant qu'il y a d'autres jardins familiaux communaux en bordure de la route d'Ambilly. Il remarque cependant que les résiliations sont rares. Ce même commissaire demande si d'autres terrains sont envisagés dans le plan directeur communal. M. Guex répond par la négative.

Un commissaire (UDC) demande ensuite quel est l'aspect de ces jardins. M. Guex répond qu'à l'origine les parcelles étaient bien aménagées. Il ajoute qu'à présent certains jardins sont très bien tenus et d'autres laissés à l'abandon. Il précise que lorsqu'une situation d'abandon perdure, le bail est résilié. Il précise que trois à quatre baux sont résiliés chaque année.

Un commissaire (S) demande si l'Office cantonal de l'emploi a des contacts avec la commune dans ce domaine. M. Guex répond par la négative. Il remarque que la commune emploie effectivement des chômeurs au sein de la voirie. Le président demande si l'eau est calculée en fonction d'un compteur général. M. Guex acquiesce.

Un commissaire (L) demande quel montant la commune a payé pour l'aménagement de ces jardins. M. Guex répond ne pas avoir l'information

avec lui. Ce même commissaire demande encore si les jardins sont clôturés. M. Guex acquiesce.

Discussion de la commission

Un commissaire (S) rappelle que le déplacement des jardins familiaux à la Chapelle-les-Sciens avait coûté très cher. Le président demande si ces jardins appartiennent à plusieurs propriétaires. Une commissaire (S) acquiesce. Un commissaire (S) signale ensuite que l'Œuvre suisse d'entraide a développé un projet de plantage à Lausanne.

Un commissaire (UDC) remarque que ces chiffres ne sont pas anodins pour les collectivités. Un commissaire (R) répète alors que cette pétition est sympathique mais il imagine mal qu'elle soit envisageable. Il en propose donc le dépôt.

Un commissaire (S) pense au contraire qu'il semble nécessaire de réfléchir à cette problématique. Il rappelle que le sujet ne se veut pas juridique ni relevant de l'aménagement du territoire. Il mentionne encore qu'il aimerait savoir comment les départements fonctionnent entre eux à propos de ces idées très simples. Il suggère donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire (S) déclare partager cette opinion. Elle imagine qu'il serait possible de mener une réflexion, comme le démontre l'exemple de Thônex. Elle remarque qu'il y a sans doute quelque chose de similaire à exploiter.

Un commissaire (L) déclare conclure, après ces auditions, que le but de la pétition ne sera pas atteint puisque la production ne permettrait pas de subvenir aux besoins des chômeurs. Il pense même qu'au final ce serait un gaspillage de terrain. Il remarque par ailleurs que l'utilisation de chômeurs dans le vignoble de l'Etat est possible car il s'agit d'une entité publique. Il suggère alors de déposer cette pétition.

Une commissaire (Ve) remarque que les terrains qui ne sont pas utilisés depuis des années pourraient être exploités à titre provisoire si la crise s'aggrave. Elle ajoute qu'il faut demander au Conseil d'Etat ce qu'il prévoit en cas d'aggravation de la situation.

Une commissaire (PDC) mentionne, quant à elle, qu'il y a deux problématiques, le chômage et les jardins familiaux. Elle ajoute que suivre l'exemple de Thônex serait une excellente idée mais elle mentionne que cette démarche n'est pas en relation avec le chômage. Elle pense donc que le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat est douteux puisque personne ne connaît le résultat d'un projet permettant aux chômeurs de travailler dans des

jardins familiaux. Elle pense que c'est une idée irréaliste et qu'un renvoi au Conseil d'Etat reviendrait à la considérer comme réaliste. Elle rappelle en outre que cette pétition ne compte qu'une seule signature. Elle se déclare ainsi en faveur d'un dépôt.

Un commissaire (L) pense qu'il faut aider les chômeurs à se diversifier mais il ne croit pas que les jardins familiaux soient un biais pour ce faire. Il remarque par ailleurs que ce projet nécessiterait un encadrement supplémentaire. Il se demande en fin de compte si une motion ne pourrait pas être envisageable pour répondre en partie au problème.

Un commissaire (R) répète que cette pétition ne compte qu'une seule signature. Il ajoute que les jardins familiaux permettent avant toute chose de faire découvrir la terre aux personnes qui n'ont pas la chance d'y avoir accès. Une commissaire (Ve) propose alors que le commissaire (L) fasse une motion afin d'aider les chômeurs. Elle se demande s'il ne faudrait pas articuler ce projet dans le cadre des exploitations agricoles.

Un commissaire (L) rappelle qu'une démarche pour engager un chômeur nécessite un mois alors qu'il faut pouvoir réagir en 24 h. Un commissaire (S) propose d'avoir l'éclairage de l'OCE. Un commissaire (R) ne pense pas que ce soit une bonne chose puisque la pétition ne répond pas aux attentes des chômeurs. Il ajoute connaître plusieurs personnes dans son village qui cultivent des lopins de terre et qui rendent service en échange au propriétaire.

Le président passe alors au vote de l'audition de l'OCE. En raison de l'égalité des voix, cette proposition est refusée par 5 oui (2 Ve, 3 S) et 5 non (2 L, 1 MCG, 2 R) et une abstention (PDC).

Vote final

Le président remarque qu'il y a une proposition de dépôt et de renvoi au Conseil d'Etat. Il passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat. Cette proposition est refusée par 6 non (2 L, 1 PDC, 1 MCG, 2 R) et 5 oui (2 Ve, 3 S).

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1683 sur le bureau du Grand Conseil. Le dépôt de la pétition 1683 sur le bureau du Grand Conseil est accepté par 6 oui (2 L, 1 PDC, 1 MCG, 2 R) et 5 non (2 Ve, 3 S).

La majorité de la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de déposer la pétition 1683 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1683)

Des jardins familiaux et des activités pour les chômeurs et les sans-emploi SVP merci !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Savez-vous que les chômeurs en fin de droit touchent, aujourd'hui à Genève, environ 2 200 F par mois ? Pensez-vous que l'on puisse vivre dignement avec ça ? Eh bien non !

Il est indispensable que vous leur proposiez au plus vite des petits jardins familiaux d'environ 200 m². Ce sera également très bon pour leur moral et évitera entre autres les problèmes d'alcool. Les légumes et les fruits sont indispensables pour la santé, ils coûtent aujourd'hui trop cher pour les petits budgets.

Il est également indispensable de leur proposer des activités : bricolage, travail de forêt, sport, etc. Un chômeur qui a des activités est beaucoup plus apte à retrouver rapidement du travail.

Il faudrait également construire rapidement des logements, même provisoires et bon marché. On peut les réaliser avec des containers usagés, sur des terrains en attente d'affectations définitives, par exemple. Il y a de très bons exemples sur internet. Un logement de qualité n'a pas besoin de faire 50-80 m², on peut réaliser de très agréables petits appartements d'environ 35 m² !

Les simples citoyens ont besoin aujourd'hui de se sentir soutenus dans les épreuves qui les touchent, pour éviter des troubles socio-politiques.

Si vous avez besoin d'une personne très motivée, prête à relever des défis, j'ai encore d'autres très bonnes idées, économiques et faciles à mettre en œuvre, pour améliorer les conditions de vie des simples citoyens !

Bon courage à vous pour ces prochains mois qui seront, à n'en pas douter, un moment historique important dans l'histoire contemporaine !

N.B. : 1 signature
M. Dominique Degoumois
Rue Bautte 9
1201 Genève

Date de dépôt : 31 août 2009

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alain Etienne

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition pose une question extrêmement intéressante. Le pétitionnaire part du principe que la crise qui sévit actuellement va avoir des conséquences sur les personnes déjà fragilisées et qu'il faut absolument trouver des solutions pour éviter encore plus la précarisation. Nous le savons, des situations dramatiques sont vécues et seront amplifiées par la crise notamment lorsqu'il s'agit de manger sainement et de se loger à bon marché.

Cette personne, très soucieuse des conditions de vie des gens, propose deux pistes de réflexion. D'une part la mise à disposition des personnes au chômage de terrains afin qu'ils puissent cultiver des légumes, et d'autre part la mise à disposition de logements économiques. Cultiver des légumes est une activité qui, en effet, représente une resocialisation. Certes, il existe les jardins familiaux, mais d'autres expériences pourraient être développées.

Les auditions et les commentaires des commissaires de la majorité montrent une fois de plus que tout n'est pas simple à Genève ! La minorité pense que cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat. En effet, la Commission des pétitions doit se faire le relai des préoccupations que se posent nos concitoyens et concitoyennes. L'Etat doit être un facilitateur. Il doit initier des projets et porter des initiatives. Il doit chercher à mettre en relation des partenaires pour développer des dynamiques qui répondent à une politique déterminée.

La minorité aurait voulu entendre l'Office cantonal de l'emploi mais cette audition lui a été refusée par la majorité. Tout semble compliqué ! L'audition du Service de l'agriculture et du représentant de l'aménagement du territoire est révélateur des difficultés d'application. Porter cette pétition au Conseil d'Etat permettrait justement de voir dans quelles mesures des actions ciblées pourraient être tentées. Le Conseil d'Etat peut justement, à l'occasion du renvoi de cette pétition, faire un point de la situation et expliquer le soutien

par exemple aux associations qui développent ce genre de projets en matière de mise à disposition de terrains pour des initiatives diverses.

Nous avons, par exemple, évoqué la solution des plantages. Le Conseil d'Etat a répondu le 21 septembre 2006 à la motion 1510 « pour la création et le soutien en milieu urbain ». Il serait intéressant, pour notre parlement, de voir ce qui a été mis en place depuis le dépôt de cette motion, notamment la réservation de surfaces pour des plantages dans la planification et la réalisation des nouveaux quartiers par le biais d'un plan directeur de quartier, d'un plan directeur communal ou d'un plan localisé de quartier.

En matière de logement, des expériences sont également connues en Europe pour mettre en place des habitations alternatives. Des architectes ont su développer dans d'autres pays des solutions qui paraissent satisfaisantes.

Nous devons entendre les préoccupations de ce pétitionnaire. Même si cette pétition ne comporte qu'une seule signature, elle ne sert pas un intérêt particulier mais se veut être le lancement d'une dynamique pour le bien commun.

Pour toutes ces raisons, la minorité représentée par les Socialistes et les Verts propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat et vous demande d'en faire autant.